



Publication du cadre des obligations durables de l'Ontario





Cadre pour les obligations durables de l'Ontario

Janvier 2024

# Cadre pour les obligations durables

- ✓ L'Ontario publie un cadre pour les obligations durables qui remplace son cadre pour les obligations vertes, publié en 2014, en réponse au contexte en constante évolution de la finance durable.
- ✓ Le nouveau cadre relie plus directement les acheteurs d'obligations de l'Ontario aux projets et programmes en cours dans la province, tout en leur donnant un aperçu des impacts environnementaux et sociaux qui en résulteront.
- ✓ La mise à jour a consisté à aligner le cadre sur les quatre composantes essentielles des obligations vertes, des principes applicables aux obligations sociales et des principes applicables aux obligations durables de la Capital Market Association (ICMA), ce qui permet aux investisseurs d'avoir confiance dans la rigueur avec laquelle l'Ontario administre le programme.
- ✓ Le nouveau cadre permettra d'élargir l'éventail des émissions obligataires potentielles à l'avenir.
  - En vertu du nouveau cadre, l'Ontario peut émettre des obligations vertes, des obligations sociales ou des obligations durables qui soutiennent à la fois des projets verts et sociaux dans le cadre d'une même émission.

# Nouvelles fonctionnalités

	Cadre pour les obligations vertes (2014) 2 <sup>e</sup> avis CICERO	Cadre pour les obligations durables (2024) 2 <sup>e</sup> avis Sustainalytics
<b>Catégories vertes</b>	Transport propre	Transport propre
	Efficacité et conservation énergétiques	Bâtiments verts Efficacité énergétique Prévention et contrôle de la pollution
	Énergie et technologie propres	Énergie propre
	Gestion forestière, agricole et des terres	Gestion écologiquement durable des ressources naturelles vivantes et de l'utilisation des sols Biodiversité terrestre et aquatique
	Adaptation et résilience au climat	Adaptation au changement climatique Gestion durable de l'eau et des eaux usées Économie circulaire, produits adaptés, production, technologies et processus
<b>Catégories sociales</b>	—	Infrastructure de base abordable Accès aux services essentiels : Soins de santé Accès aux services essentiels : Éducation et garde d'enfants Logement abordable* Création d'emplois
<b>ODD de l'ONU</b> (Objectifs de développement durable des Nations Unies)		
<b>Exclusions</b>	Projets relatifs aux combustibles fossiles et à l'énergie nucléaire	aucun

# Nouvelles fonctionnalités

- **Comité consultatif sur les obligations durables (SBAP)** : le nouveau cadre établit le SBAP pour remplacer son prédécesseur, le Comité consultatif sur les obligations vertes (GBAP). La création du SBAP a entraîné certains changements par rapport au GBAP, notamment l'ajout d'un membre du conseil d'administration de l'OOF.
- **Matrice d'impact illustrée** : le nouveau cadre comprend pour la première fois une matrice d'impact illustrée qui sert de représentation visuelle des mesures quantitatives de performance que l'Ontario utilisera pour mesurer les résultats des projets écologiques et sociaux.

# Continuité

- **Période de 18 mois** : La fenêtre est maintenue à 18 mois avec une période d'observation de 6 mois à partir de l'émission des obligations et de 12 mois à l'avance. Le fait de disposer d'un délai relativement court pour déboursier le produit des obligations signifie que l'argent des investisseurs est déployé rapidement pour un impact maximal.
- **Audit d'assurance et bulletin annuel** : Le Bureau du vérificateur général de l'Ontario continuera à fournir une vérification annuelle par un tiers de l'affectation du produit des obligations vertes émises aux projets verts admissibles, des obligations sociales émises aux projets sociaux admissibles et des obligations durables émises aux projets verts et sociaux admissibles.

La province continuera à publier un bulletin d'information annuel sur son site Web :

- Total des fonds alloués aux projets par catégorie de projet admissible et par montant, montants non alloués et impacts environnementaux et sociaux prévus
  - Mises à jour sur les projets sélectionnés (y compris les impacts environnementaux et sociaux prévus)
  - Un lien vers le dernier audit d'assurance
- **Divulgations et allocations de projets** : L'Ontario reste déterminé à divulguer les projets avant l'émission, tout en présentant une ventilation détaillée des montants alloués.

# Perspectives d'avenir

- ✓ Le nouveau cadre pour les obligations durables soutient la position de leader de l'Ontario sur le marché canadien des obligations vertes. La province prévoit que sa première obligation de développement durable sera une obligation verte.
- ✓ La province s'est engagée à fournir en temps voulu des informations tangibles sur les projets financés par les obligations émises par l'Ontario en vertu du nouveau cadre pour les obligations durables et est prête à adopter toutes les recommandations et modifications futures en matière de rapports d'impact proposées par l'ICMA.
- ✓ Les investissements dans l'infrastructure prévus pour les dix prochaines années totalisent 185 milliards de dollars. En supposant que la demande soit adéquate, les projets durables de l'Ontario devraient facilement appuyer un programme constant pour de nombreuses années.



## Publication du cadre des obligations durables de l'Ontario

Pour plus d'informations sur le nouveau cadre veuillez visiter le site web

[https://www.ofina.on.ca/french/sustainablebondsfr/index\\_fr.htm](https://www.ofina.on.ca/french/sustainablebondsfr/index_fr.htm)

### **Avis conforme à la loi**

Présentation préparée par l'Office ontarien de financement. Ces données sont présentées à titre d'information uniquement et ne constituent ni une offre de vente ni un démarchage de valeurs mobilières. Elles n'ont été approuvées par aucun organisme de réglementation des valeurs mobilières et la décision d'acheter des titres ne doit pas être prise uniquement en fonction de ces données. Il peut y avoir des erreurs ou des omissions attribuables à la conversion électronique, au téléchargement ou à des modifications non autorisées. Certaines déclarations de la présentation peuvent être des déclarations prospectives (forward-looking statements), qui peuvent comporter des incertitudes, des risques et d'autres facteurs qui pourraient faire que le rendement de l'économie de l'Ontario diffère grandement des prévisions et des perspectives économiques énoncées expressément ou implicitement dans ces déclarations. La province de l'Ontario ne s'engage nullement à mettre à jour ces déclarations prospectives en fonction de nouveaux renseignements obtenus, d'événements futurs ou autres, sauf pour se conformer aux exigences des lois et règlements pertinents. Même si, au moment de les rendre publiques, ces données étaient jugées fiables. RIEN NE GARANTIT QUE LE PRÉSENT DOCUMENT OU LES RENSEIGNEMENTS QU'IL CONTIENT SONT EXACTS OU COMPLETS.